

## **AVIS PUBLIC**

INFORMATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-PU-08 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME 2008-PU-00 TEL QU'AMENDÉ, EN CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ (SAR) DE LA MRC DE ROUSSILLON SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 201 CONCERNANT DES MODIFICATIONS À CERTAINES AFFECTATIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE URBAINE.

## AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-PU-08

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté, lors d'une séance tenue le 9 mars 2021 le projet de règlement numéro 2008-PU-08 intitulé « Règlement numéro 2008-PU-08 modifiant le règlement numéro 2008-PU-00 tel qu'amendé, en concordance au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon suite à l'adoption du règlement 201 concernant des modifications à certaines affectations relatives à l'agriculture urbaine ».

Ce projet de règlement s'applique à certains secteurs du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.

## **OBJET DU RÈGLEMENT**

Ce projet de règlement a pour principal objet, en concordance au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Roussillon suite à l'adoption du règlement 201, d'apporter des modifications à certaines affectations relatives à l'agriculture urbaine.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au <a href="www.ville.sainte-catherine.qc.ca">www.ville.sainte-catherine.qc.ca</a> Toute personne intéressée à ce projet de règlement, peut en être informé en consultant la section « <a href="Avis publics">Avis publics</a> ».

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 mars 2021

Me Pascalie Tanguay, greffière